

**GUIDE DES FONDS CONCERNANT LE RÉGIME PRUSSIEN
(1707-1857)
CONSULTABLES AUX ARCHIVES DE L'ETAT DE NEUCHÂTEL**

Ce guide présente de manière succincte les principaux fonds d'archives relatifs à la période où Neuchâtel était possession du roi de Prusse. Son but est de faciliter les recherches menées sur la principauté prussienne de Neuchâtel et de donner un aperçu du contenu des archives neuchâteloises à ce sujet.

Outil de recherche

Les fonds d'archives cités dans ce document sont référencés dans le portail des archives neuchâteloises (PAN). <http://www.archivesne.ch/>.

Rappel historique

En 1707, à la mort de la dernière héritière Orléans-Longueville, dynastie régnante alors sur Neuchâtel, le tribunal des Trois-Etats ouvre un procès pour le choix du nouveau souverain. Au terme de cette procédure, il est décidé que Frédéric Ier, roi de Prusse et représentant de la maison de Hohenzollern, deviendra à titre personnel prince de Neuchâtel. Il est certain que la crainte de l'expansionnisme français, la confession protestante du souverain ainsi que ses promesses ont motivé ce choix. Cet événement marque, pour Neuchâtel, le début du régime prussien. Institutionnellement, le souverain et ses intérêts sont représentés par un gouverneur, nommé à vie, et qui n'est traditionnellement pas neuchâtelois. Il est secondé par un Conseil d'Etat dont les membres sont issus de familles aristocratiques locales. De 1806 à 1814, échangée contre Hanovre, la principauté connaît un intermède français sous le régime du prince Alexandre Berthier, chef d'état-major de Napoléon Ier. De 1815 à 1848, la principauté revient sous l'autorité du roi de Prusse, tout en devenant dès 1814 un canton membre de la Confédération helvétique. Après l'échec de 1831, les républicains obtiennent l'indépendance du pays et instaurent la République lors de la révolution du 1er mars 1848. En 1856, le parti royaliste tente une contre-révolution sans réussir à s'imposer. Cet événement marquera le début de vives tensions entre la Suisse et la Prusse connues sous le nom d'Affaire de Neuchâtel. En mai 1857, à l'occasion du traité de Paris, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV, renonce finalement à toutes prétentions et délie les Neuchâtelois de leur serment.

Archives publiques

Sous-catégorie	Fonds d'archives	Dossiers d'archives et cotes	note
ARCHIVES ANCIENNES	CHANCELLERIE D'ANCIEN RÉGIME	Correspondance avec le prince (2ACHA)	Contient notamment la correspondance envoyée "du et au" souverain. Gouverneur et Conseil d'Etat n'étant que les représentants du prince, une correspondance plus ou moins active permettait l'envoi des ordres ou des rapports.
	CARTONS BLEUS	Actes du droit historique (5CB-2 et 3) Émigrés et émigrations (32 CB) Événements (36CB) Militaire (58CB) le Prince (75CB) Finances et recettes (38CB) Trésor et comptes (89CB)	On trouve une masse considérable de documents ayant le plus souvent servi de rapports à l'appui des arrêtés du Conseil d'Etat. La grande majorité des documents remonte à la période qui nous intéresse, à savoir 1707 à 1848. Le classement est thématique. Actes du droit historique contient des pièces sur le procès de 1707. Émigrés et émigrations témoigne de l'émigration neuchâteloise et suisse en Prusse au XVIIIème siècle. Événements contient des pièces sur la politique, les soulèvements ou encore les personnalités de premier ordre Militaire nous informe, outre sur les milices et le service étranger, sur le bataillon neuchâtelois des Tirailleurs de la garde à Berlin. Le Prince contient essentiellement les vœux et serments adressés par les sujets. Finances et recettes et Trésor et comptes contient des renseignements sur la Principauté d'un point de vue financier.
	ETATS DE NEUCHÂTEL	Actes des Audiences générales (EN-10 à EN-17) Plumitifs des Audiences générales (EN-20 à EN-25)	Les Audiences générales, appelées aussi Trois États de Neuchâtel ou États de Neuchâtel (qui ne sont en réalité qu'un abrégé des Audiences) étaient avant 1814 une Cour d'appel suprême, ayant parfois des attributions législatives. Une autre Cour d'appel coexistait : les États de Valangin. En 1814, le Roi rétablit les Audiences, mais uniquement avec des fonctions législatives. Ces Audiences deviendront Corps législatif en 1831. Il avait aussi voulu créer une seule Cour d'appel mais sans succès : de 1814 à 1833 subsistèrent donc, sous le même nom d'Audiences générales ou États, les États de Neuchâtel et ceux de Valangin. Dès 1834, ces deux Cours d'appel n'en formeront formellement plus qu'une sous le nom de Tribunal souverain mais concrètement siégeront séparément jusqu'en 1848.
	AUDIENCES GÉNÉRALES ET CORPS LÉGISLATIF	(AU / CL)	Créée en 1816 sous le nom d'Audiences générales , cette assemblée législative était constituée de 48 représentants nommés par le prince et de 30 autres élus par le peuple au troisième degré. Elle votait les lois préparées par le Conseil d'Etat, formulait des suggestions mais ne pouvait pas véritablement délibérer ni exercer d'influence. Le 22 juin 1831 une ordonnance royale décrète la suppression des Audiences générales, définitivement discréditées par leur inaction, et leur remplacement par un Corps législatif . Cette nouvelle assemblée, quoique élue par un système censitaire, marque un véritable progrès et une réelle amorce de séparation des pouvoirs.
POUVOIRS EXÉCUTIFS ET LÉGISLATIFS	CONSEIL D'ÉTAT	Manuels du Conseil d'Etat (1CE-50 à 1CE-214) Tables des manuels du Conseil d'Etat (2CE-6 à 2CE-23)	Série remarquable par son étendue et par la richesse de la documentation qui retrace les décisions et compétences diverses du Conseil d'Etat sur l'ensemble de la période souhaitée. Dans son entier, la série débute en 1514 et se poursuit de nos jours. Le contenu n'est pas toujours homogène, toutefois la matière est rendue accessible par des répertoires d'une grande variété. Les tables (index) facilitent l'utilisation de ces manuels, ainsi qu'en début ou fin de volume, une table des termes employés donnant les rubriques d'entrée.

Archives privées

Outre les archives publiques, les AEN conservent également de nombreux fonds de famille ou de personnalités, dont certains fournissent des informations intéressantes sur la période prussienne et témoignent des relations vécues avec Berlin. Nous avons sélectionné ceux qui nous paraissent dignes d'intérêt pour la période qui nous occupe. Ces fonds disposent de leur inventaire propre. A noter que certains dits "réservés" nécessitent une autorisation pour être consultés. La demande de consultation de ces fonds doit être faite par écrit aux AEN.

Libre d'accès

Andrié Gorgier

Berthier, Alexandre

Delachaux François-Auguste

Dubois-Reymond Felix

Fauche-Borel, Abram

Houriet

Marval

Merveilleux

Perret-Gentil

Réservé

Meuron

Meuron-Terrisse

Montmollin

Perregaux

Perregaux, F.-Frédéric

Portalès

Pury

Collections

Les AEN conservent également des archives sous forme de collections, dont un ensemble de livres de raisons et journaux (LRJ) qui contient notamment les témoignages pour la période prussienne.

cote	intitulé	Contenu
LRJ-5A	Journal de J.-H. Berthoud (1743-1831), horloger et justicier.	Souvenirs personnels, témoignage d'expériences vécues, dont un séjour à Paris en 1764. Relation d'événements, en rapport surtout avec la vie publique neuchâteloise (affaire Godot, visite du roi de Prusse en 1820)
LRJ-14A	Journal de Samuel Convert (ou Monvert), châtelain du Val-de-Travers,	Enumération des personnes rencontrées lors d'un séjour à Berlin (1779-1780). Propos sur l'organisation militaire et la vie mondaine. Observations diverses sur les activités économiques et industrielles. Plusieurs croquis d'objets ou de lieux ayant retenu l'attention du narrateur : costumes, ponts, théâtre, etc.
LRJ-24	Souvenirs de jeunesse de Bernard de Géliou (1828-1907), général allemand.	Né à Neuchâtel, Bernard Géliou y a vécu jusqu'à l'âge de 20 ans. Dans ce cahier, il relate ses souvenirs de collégien à Neuchâtel, la vie de pension, les vacances au Val-de-Ruz, la pêche, les vendanges, l'équitation. Ces écrits, destinés à ses petits-enfants, ont un caractère anecdotique. On y mentionne la visite au chef-lieu de Frédéric-Guillaume IV, en 1842. S'étant engagé en 1848 dans le Bataillon des tirailleurs de la garde à Berlin, l'auteur évoque le souvenir de son premier combat, contre les Danois. Quelques dessins accompagnent ces lignes.
LRJ-48	Journal de Paul Quartier-la-Tente (1840-1863), paysan royaliste.	Relation d'événements quotidiens, dont beaucoup ont une résonance politique. Royaliste inconditionnel, QLT vit avec indignation le changement de régime. Plus de vingt ans décisifs de vie politique neuchâteloise sont ainsi considérés dans l'optique d'un conservateur.

Pour plus d'informations :

Consulter le portail des archives neuchâteloises (PAN) <http://www.archivesne.ch/>

Contactez les Archives de l'Etat oaen@ne.ch